

ORDURES MÉNAGÈRES

À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ DÈS 19H



EMBALLAGES EN VERRE

À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC



À NE PAS DÉPOSER
AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE
POTS DE FLEURS - MIROIRS

EMBALLAGES ET PAPIERS

À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



À NE PAS DÉPOSER
TOUS LES OBJETS AUTRES QUE
LES EMBALLAGES ET PAPIERS

DÉCHETS VÉGÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC DANS VOTRE CONTENANT OU EN FAGOTS AVEC UN LIEN NATUREL DE TYPE FICELLE

À présenter la veille au soir dans des sacs en papier biodégradable OUVERTS. Le contenu doit être visible et identifiable par les agents de collecte. Ces sacs fournis par Grand Paris Grand Est sont disponibles dans les déchèteries du Territoire (liste sur grandparisgrandest.fr).

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEURS BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE
TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES
DÉCHETS ALIMENTAIRES À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR

NE PAS DÉPOSER LES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN VRAC SUR LE SOL

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS

OBJETS ENCOMBRANTS

À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 19H.

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DU JOUR DE COLLECTE ET AVANT 19H EST INTERDIT ET PASSIBLE D'UNE AMENDE

FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - LITERIE - GRANDS CARTONS PLIÉS



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

PRODUITS CHIMIQUES QUI PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA SANTÉ (POTS DE PEINTURE, VERNIS, INSECTICIDES, HUILES...)

PNEUS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (PETITS ET GROS ÉLECTROMÉNAGERS) : FOUR, TV, FRIGO...

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits

grandparisgrandest.fr

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur grandparisgrandest.fr

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [GRANDPARISGRANDEST.FR](http://grandparisgrandest.fr)

À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépôt limité à 1 m³ par jour et jusqu'à 4 m³ par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels.
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur grandparisgrandest.fr

JUSTIFICATIFS :

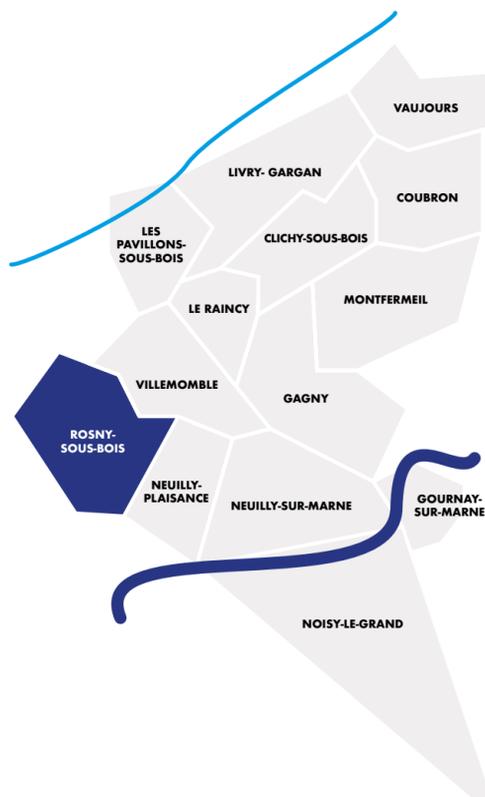
POUR OBTENIR UNE AUTORISATION, 2 SOLUTIONS :

Par internet, remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- une carte d'identité ou passeport ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, factures d'électricité, de gaz, d'eau ou dernière taxe d'habitation) ;
- la carte grise du véhicule.

Par courrier, remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées adresse + téléphone :

GRAND PARIS GRAND EST
Direction Prévention et Gestion des Déchets
11, boulevard du Mont d'Est
93160 Noisy-le-Grand



INFOS

CLIC INFO DÉCHETS GESTION DES DÉCHETS 2.0

Plus simple et plus rapide, entrez votre adresse sur cette carte dynamique pour identifier les jours de collecte de vos déchets ainsi que les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous.

Accès via GRANDPARISGRANDEST.FR



ASTUCES RÉDUISEZ VOS DÉCHETS

ÉVITEZ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Faites une liste de courses.
- Soyez attentifs aux dates de péremption.
- Cuisinez les restes.

RÉDUISEZ VOS EMBALLAGES

- Achetez des produits peu emballés voire non emballés.
- Privilégiez les produits en vrac.

OFFREZ UNE DEUXIÈME VIE À VOS OBJETS

- Vendez-les ou donnez-les près de chez vous.
- Donnez-les à une recyclerie ou une friperie.
- Déposez vos textiles dans un point d'apport volontaire pour qu'ils soient triés et valorisés par des professionnels.

PENSEZ AU COMPOST

Cela vous permet de réduire considérablement le volume de vos déchets organiques tout en obtenant sans frais un fertilisant naturel pour vos plantations.
Plus d'infos en téléchargeant notre guide de la réduction des déchets sur grandparisgrandest.fr

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits

grandparisgrandest.fr

7 DÉCHÈTERIES GRATUITES

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIETREM)

LIVRY-GARGAN

60, RUE DE VAUJOURS
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VAUJOURS

ROUTE DE COURTRY
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI, MERCREDI ET VENDREDI :
9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : FERMÉE
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

9, BOULEVARD DE PARIS
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI, MERCREDI, VENDREDI :
9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : FERMÉE
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

GAGNY

3, CHEMIN D'ACCÈS AUX ABBESSES
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI :
9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VILLEMOMBLE

ALLÉE DU PLATEAU
DU LUNDI AU VENDREDI :
8 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 17 H
SAMEDI ET DIMANCHE :
9 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 18 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NEUILLY-SUR-MARNE

AVENUE DES MARCHANDISES
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NOISY-LE-GRAND

9, RUE DE LA PLAINE
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
JEUDI : FERMÉE
VENDREDI : 10 H - 12 H ET 14 H - 19 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

L'ACCÈS AU QUAI N'EST PLUS AUTORISÉ 15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE.
Grand Paris Grand Est s'autorise à fermer exceptionnellement ses déchèteries.

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS, EMBALLAGES EN VERRE)

ORDURES MÉNAGÈRES

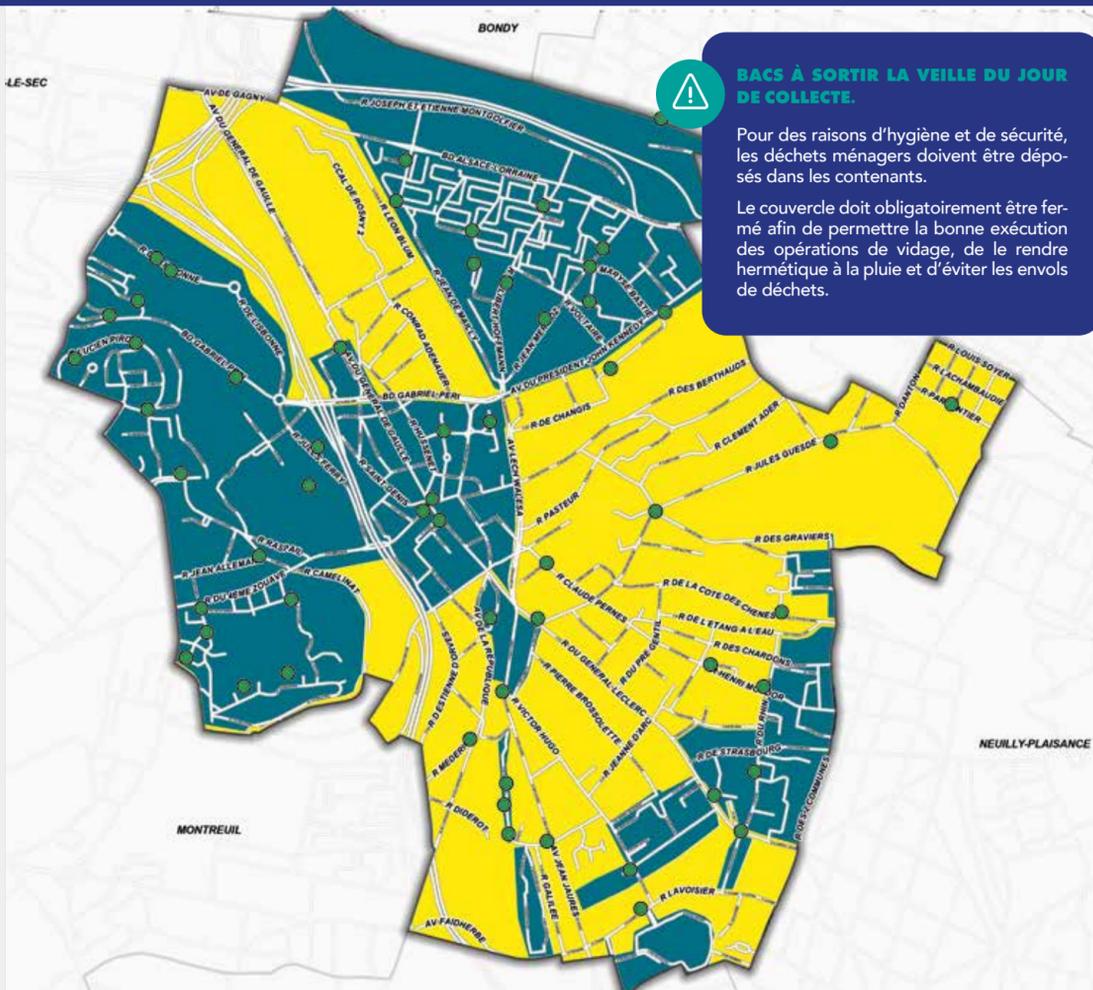
- SECTEUR 1 LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
- SECTEUR 2 MARDI - SAMEDI

EMBALLAGES ET PAPIERS

JEUDI

EMBALLAGES EN VERRE

● POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE



BACS À SORTIR LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les déchets ménagers doivent être déposés dans les contenants.

Le couvercle doit obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de vidage, de le rendre hermétique à la pluie et d'éviter les envois de déchets.

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

OBJETS ENCOMBRANTS

SUR RDV
AU 01.60.43.51.96
OU SUR
gpgg-rdv-encombrants.fr
SAUF LES IMMEUBLES SITUÉS DANS LES RUES COLORÉES SUR LA CARTE (CONSIGNES CI-DESSOUS)

TOUS LES IMMEUBLES CONFONDUS

- RUES EN ROUGE 3^e MARDI DU MOIS
- RUES EN JAUNE 1^{er} ET 3^e MARDI DU MOIS

DÉCHETS VÉGÉTAUX

DE MARS À NOVEMBRE INCLUS

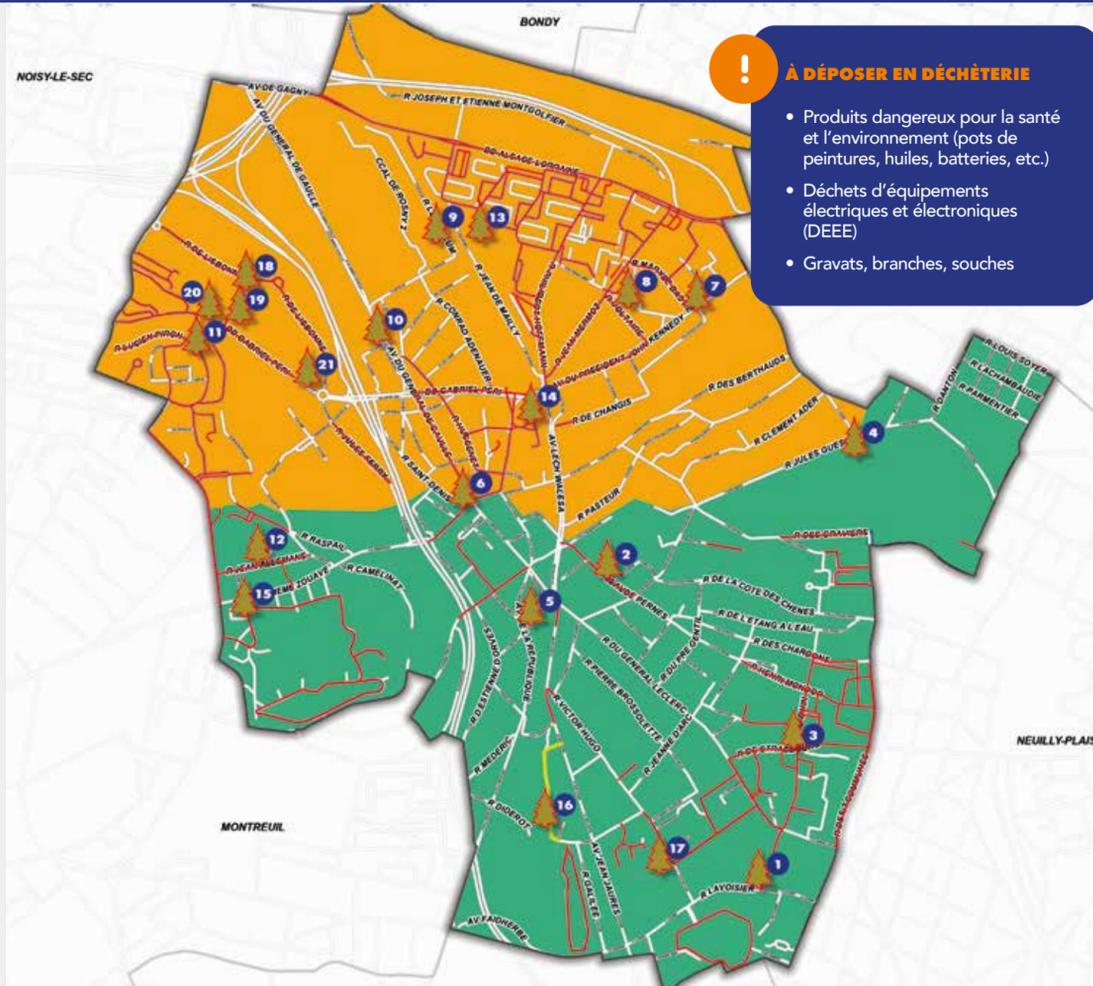
- SECTEUR 1 1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 14 MARS
- SECTEUR 2 1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 7 MARS

DÉPÔT DES SAPINS

DU 2 AU 31 JANVIER, DÉPOSEZ LES SAPINS DANS L'UN DES 21 POINTS DE DÉPÔT INDICQUÉS SUR LA CARTE, SANS DÉCORATION, SANS SAC À SAPIN NI NEIGE ARTIFICIELLE :

- ESPLANADE
- PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE
- ANGLE RHIN / STRASBOURG
- PARKING DE LA FERME PÉDAGOGIQUE
- PLACE DES MARTYRS
- PLACE DE L'ÉGLISE SAINT-GENEVIÈVE
- PARKING DU STADE ARMAND GIRODIT
- PLACE SAINT-EXUPÉRY
- PARKING DE LA GARE DU BOIS PERRIER
- RUE GABRIEL ZIRNHILT
- RUE LUCIEN PIRON
- RUE JEAN ALLEMANE
- FÉLIX EBOUÉ
- RUE ANTONIN FROIDURE
- FORT DE ROSNY
- RUE DE LA MARE HUGUET
- RUE DU 18 JUIN 1940
- RUE DE LISBONNE
- RUE ARNAUD BELTRAME
- BOULEVARD GABRIEL PÉRI
- BOULEVARD GABRIEL PÉRI

LES SAPINS PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE DÉPOSÉS TOUTE L'ANNÉE DANS L'UNE DE NOS DÉCHÈTERIES.



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- Produits dangereux pour la santé et l'environnement (pots de peintures, huiles, batteries, etc.)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Gravats, branches, souches

CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS ET LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

(À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR SANS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS)

OBJETS ENCOMBRANTS

Prenez rendez-vous au 01 60 43 51 96 et/ou + d'infos sur gpgg-rdv-encombrants.fr

SI VOS OBJETS EN FIN DE VIE SONT AUTORISÉS À LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS, VOUS POUVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS.

Ce service reste gratuit.
Avant de jeter... votre objet en fin de vie peut-il encore servir ?

Vous pouvez donner vos objets en fin de vie à :

- vos proches ou à une structure dédiée ;
- les vendre sur un site spécialisé ;
- les réparer vous-même ou les faire réparer par une structure dédiée ;
- les déposer pour être recyclés dans l'une des déchèteries de Grand Paris Grand Est.

	JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	
OBJETS ENCOMBRANTS													
— RUES EN ROUGE	3 ^e MARDI DU MOIS	17	21	21	18	16	20	18	15	19	17	21	19
— RUES EN JAUNE	1 ^{er} ET 3 ^e MARDI DU MOIS	3 - 17	7 - 21	7 - 21	4 - 18	2 - 16	6 - 20	4 - 18	1 - 15	5 - 19	3 - 17	7 - 21	5 - 19
DÉCHETS VÉGÉTAUX													
● SECTEUR 1	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 14 MARS	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	4 - 18	1 - 15 - 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE
● SECTEUR 2	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 7 MARS			7 - 21	4 - 18	2 - 16 - 30	13 - 27	11 - 25	8 - 22	5 - 19	3 - 17 - 31	14	

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.